

## Appel à projets pour l'aide à l'installation d'un banc rouge afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femme

L'objet de la présente « Foire aux Questions » (FAQ) est d'assurer une publicité la plus large possible des réponses fournies aux candidats qui auraient posé des questions sur l'appel à projet sus visé, dans le but d'assurer une totale équité entre les candidats.

Cette FAQ sera actualisée en fonction des nouvelles questions qui pourraient être posées.

## **FOIRE AUX QUESTIONS**

Questions	Réponses
Les bancs de la commune sont déjà rouges, quelles sont les inscriptions à y mettre	La plaque est fournie par le Conseil départemental. Pour l'obtenir, merci de remplir le dossier de demande de subvention en indiquant que les bancs sont déjà rouges et que vous souhaitez obtenir une plaque.
Quelle démarche je dois effectuer pour bénéficier de l'aide de 50% de la part du Département ?	Le dossier est à remplir en ligne sur le site Somme.fr
Est-il possible d'y participer en utilisant un banc existant en le peignant en rouge par les services techniques de notre ville ?	Il est possible de participer en utilisant un banc existant en le peignant en rouge.  La plaque est fournie par le Conseil départemental. Pour l'obtenir, merci de remplir le dossier de demande de subvention en indiquant que le banc est déjà rouge et que vous souhaitez obtenir une plaque.
Mr le Maire souhaite acheter plusieurs bancs, est ce que c'est cumulable ?	Il s'agit d'un seul banc rouge financé par commune donc non cumulatif.  Mais rien n'empêche les communes de réaliser d'autres bancs rouges à leurs frais.
Pourriez-vous m'indiquer la procédure afin de	Chaque banc peut être subventionné par le

bénéficier de l'accompagnement du CD dans la mise en place de ce projet de "Banc Rouge" au sein de notre commune.

Département à hauteur de 50% de la dépense dans la limite de 500 €. Cette subvention pourra être portée à 60% de la dépense dans la limite de 600 € si l'achat du banc est opéré auprès d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Un seul banc pourra être proposé par commune. Il doit être de couleur rouge ; une plaque devra être installée sur la face avant du banc comportant la mention suivante « lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales », les numéros d'urgence à connaître pour les femmes victimes de violence ainsi que les témoins (le 3919 « arrêtons les violences » et le 17).

Comme indiqué précédemment, il est possible de peindre en rouge un banc existant.

Le dossier de candidature est à remplir sur le site Somme. Fr en suivant le lien : https://subvention.somme.fr/

Ce dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Une présentation succincte de la commune ;
- Une présentation du projet qui devra notamment préciser le lieu d'installation envisagé, le coût, les cofinancements éventuels ;
- Un budget prévisionnel du projet : devis et plan de financement ;
- Un Relevé d'Identité Bancaire :
- Des pièces annexes à la libre appréciation du porteur de projets.

Nous vous avons adressé notre dossier de candidature pour la pose d'un banc rouge dans la Commune. Pouvez-vous m'aviser de la suite donnée à notre demande ?

Un accusé réception est transmis à la réception de la demande. Celle-ci est présentée à la commission permanente la plus proche en respect des circuits de validation des rapports. Un arrêté de subvention est transmis à la commune à la suite de la validation de la subvention en commission permanente.

Où doit-on déposer la demande ?

Le dossier de candidature est à remplir sur le site Somme. Fr en suivant le lien :

	https://subvention.somme.fr/
Doit-on prévoir une plaque pour informer les habitants de la démarche ?	La plaque sera fournie par le Conseil départemental et fera l'objet d'une transmission suite au passage en commission permanente.
produire ce banc ? Et par ailleurs, avez-vous un	Il n'y a pas de la liste qui centralise les ESAT en capacité de produire un banc rouge. Il vous appartient de les solliciter.
Pouvez-vous juste m'indiquer la date limite de dépôt svp?	La date limite de dépôt de la demande est le 31 décembre 2023.
Avez-vous un prestataire à me communiquer pour la réalisation de la plaque avec les informations demandées ?	La plaque sera fournie par le Conseil départemental.
Nous sollicitons un commencement anticipé au 1er août afin de pouvoir faire installer le banc pendant la période estivale.	Vous pouvez effectuer un commencement anticipé des travaux si vous le souhaitez. Le financement par le Conseil départemental est validé en commission permanente. Les notifications sont communiquées après validation de l'instance délibérante.
	L'envoi de la plaque est effectué par les services, suite à la décision de la commission permanente.
Nous avons déjà un banc rouge acheté et payé en 2022, est-il possible de faire une demande de subvention pour ce banc ?	Au regard des règles comptables, il n'est pas possible d'étudier la demande de financement pour un banc payé en 2022. Vous avez cependant la possibilité de solliciter une subvention pour un autre banc.
Nous souhaitons construire et installer deux bancs.	Vous avez la possibilité de construire et d'installer le banc vous-même. Un seul banc par commune pourra faire l'objet d'une demande de financement.

Dernière	mise	à jour	le	<mark>06/11</mark> ,	<mark>/2023</mark>